

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2026

Date de convocation :
4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'atelier 57, en séance publique, sous la présidence de Mme CAILLARD Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Stéphanie Caillard, Nohann Armand, Sandrine Buisson, Pierre Clamens, Olivier Frey, Laurène Le Gall Miroux, Béatrice Gout, Henry Xavier, Valérie Malosse, Martine Merelle, Sandrine Pereira.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Absents excusés et représentés : Pascale Audo représentée par Martine Merelle, Christian Bou représenté par Laurène Le Gall Miroux, Patrick Lapeau représenté par Xavier Henry, Fabienne Maillebois représentée par Stéphanie Caillard.

Secrétaire de séance : Béatrice Gout

Madame la Maire informe le conseil que monsieur Sébastien Sausseau a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 5 juin 2026 ; elle indique qu'à la suite de cette démission, Monsieur Lapeau, suivant sur la liste, devient conseiller municipal. Cette démission nécessite le remplacement de Monsieur Sausseau à différentes délégations.

Elle demande donc aux élus l'ajout des délibérations suivantes :

- Election d'un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers à la suite d'une démission
- Désignation d'un titulaire au sein du SEASY et du SEY à la suite d'une démission d'un conseiller municipal
- Désignation d'un nouvel animateur au sein des commissions communales MAPA et accessibilité des bâtiments et logements communaux à la suite d'une démission
- Désignation des candidats aux commissions thématique du PNR

Les membres du conseil municipal n'émettent pas d'objection.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026

Madame la Maire fait lecture du procès-verbal du 18 mai 2026 qui est approuvé à 14 voix pour et une abstention (Xavier Henry).

2. Récupérateur d'eau-demande d'aide financière auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Information :

Madame la Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un récupérateur d'eau avec un connecteur de gouttière ; ces accessoires permettront d'arroser les carrés de potager qui ont été créés dans le cadre du projet pédagogique de l'école élémentaire.

Madame la Maire informe que ce projet a été pris en charge par Madame Maillebois en collaboration avec les professeurs des écoles. Elle ajoute qu'elle a échangé avec Monsieur Saurel

avec lequel elle a convenu d'un endroit où poser le récupérateur d'eau. L'eau sera récupérée via le toit du préau.

Madame la Maire informe que cette acquisition peut faire l'objet d'une aide financière auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse dans le cadre de la gestion de l'eau. Aussi, Madame la Maire propose que la commune sollicite le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour un montant de 338.00 euros, correspondant à 80% du coût du récupérateur d'eau et du connecteur de gouttière, soit 422.92€ HT.

Questions :

Madame Buisson demande combien de litres contient le récupérateur d'eau. Madame la Maire répond que la cuve fait 1000 litres.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR-HVC) une aide financière d'un montant de 338€ pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau et du connecteur de gouttière.

3. Tarifs 2026/2027

Information :

Madame la Maire rappelle aux élus qu'il convient de fixer des tarifs pour plusieurs sujets.

Le premier concerne la bibliothèque :

Adhésion individuelle	20,00 €
Coût supplémentaire pour l'ensemble de la famille	5,00€
Location d'exposition pour 15 jours	55,00 €
Location d'exposition pour 1 mois	87,00 €

Les élus n'émettent pas d'objection.

Madame Gout demande à quoi correspond les expositions et si cette forme de manifestation s'est déjà produite à la bibliothèque ? Madame la Maire répond qu'une exposition a déjà eu lieu sur des sachets de thé. Elle précise que ce genre d'évènements est très rare.

Madame la Maire présente les tarifs concernant les photocopies, impressions, scans, pastification :

Format A4 - la copie recto noir et blanc	0,20 €
Format A4 - la copie recto couleur	0,25 €
Format A4 - la copie recto/verso noir et blanc	0,30 €
Format A4 - la copie recto/verso couleur	0,40 €
Format A3 - la copie recto noir et blanc	0,35 €
Format A3 - la copie recto couleur	0,40€
Format A3 - la copie recto/verso noir et blanc	0,60 €
Format A3 - la copie recto/verso couleur	0,70€
Scan d'un document (prix par page)	0,20 €
Format A4 - Plastification d'un document	0.55€

Monsieur Clamens demande si la commune a beaucoup de demande ? Le secretariat répond qu'il y en a très peu.

Madame Le Gall Miroux demande si des extérieurs viennent pour demander ce genre de prestations ? Le secrétariat répond négativement.

Madame la Maire présente ensuite les tarifs pour les séances photos :

La séance Photos	350 €
------------------	-------

Madame Merelle précise qu'une séance photos relative à la mode a eu lieu dans la rue de la Pie il y a quelques années.

Madame la Maire présente ensuite les tarifs pour les tournages de film :

Tournage – forfait village - la journée	1700,00 €
Tournage – lieu défini – la journée	500.00 €

Madame la Maire précise qu'une demande est en cours et qu'elle doit recevoir le producteur.

Madame Buisson propose de faire un forfait longue durée pour les grands tournages. Madame Gout pense que le tarif doit, dans ce cas augmenter puisque l'impact sur le village sera de longue durée. La proposition n'est pas retenue.

Madame la Maire propose les tarifs pour la salle polyvalente :

Caution nuisance sonore	150,00 €
Caution pour le matériel	1 000,00 €
Caution ménage	160,00€
1 jour - Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 20h	280,00 €
1 jour – Habitants Rochefort-en-Yvelines jusqu'à 2h00	400,00 €
1 Week-end – Habitants Rochefort-en-Yvelines du samedi 8h30 au dimanche 20h30 (Fin de la manifestation à 2h00)	480,00 €
1 jour - Habitants Longvilliers jusqu'à 20h	420,00 €
1 jour - Personnes Extérieures jusqu'à 20h	770,00 €
Locations commerciales – 1 jour jusqu'à 20h	770,00 €
Locations commerciales – 2 jours jusqu'à 20h	1180,00 €
Locations commerciales – 3 jours jusqu'à 20h	1440,00 €
Location aux associations du territoire de la CART 1 jour jusqu'à 2h	420.00€
1 Week-end – Associations du territoire de la CART du samedi 8h30 au dimanche 20h30 (Fin de la manifestation à 2h00)	500.00€

Monsieur Henry demande depuis quand la caution sonore est mise en place. Madame la Maire dit que cette caution est en place depuis un certain temps. Les élus pensent que le tarif est trop bas et propose de l'augmenter.

Madame la Maire va vérifier que l'heure limite de 2h00 du matin est bien précisée dans le règlement.

Madame Merelle dit que le tarif de la caution ménage doit être revu car celui-ci a dû augmenter.

Madame Pereira demande à quoi correspond le matériel de la « caution matériel ». Madame Buisson rappelle que la vaisselle n'est plus inclus dans la location car celle-ci était retrouvée sale et devait être nettoyée ensuite par les élus ou les associations qui en faisait usage ensuite.

Madame Gout répond qu'il s'agit plutôt des tables et chaises. Madame Merelle parle du rideau ignifugé qui a déjà été abîmé ou encore d'une plaque au plafond qui avait été endommagée.

Les élus demandent la raison pour laquelle les extérieurs ne peuvent pas louer la salle jusqu'à 2h00 du matin. Madame Merelle répond que par suite des débordements en période estivale sous le mandat de Monsieur Bénizé, une pétition des habitants de Chamfort avait été déposée en mairie. Monsieur Bénizé avait alors pris la décision de ne plus mettre la salle des fêtes en location.

Madame Le Gall Miroux informe qu'elle a subi des nuisances sonores dues au barbecue installé sur la plateforme à côté de la salle des fêtes. Elle précise qu'elle a fait appel à la gendarmerie à deux reprises pour faire cesser des débordements.

Madame Le Gall Miroux demande si on peut faire un tarif unique pour les rochefortais et les Longvillageois. Madame Gout rejoint cette idée.

Madame Pereira demande à quel moment l'état des lieux d'entrée est réalisé. Madame Buisson répond que l'état des lieux est généralement fait le vendredi midi ou en début d'après-midi ce qui permet aux personnes qui louent d'installer la salle.

Madame Pereira demande si l'état des lieux doit être fait le dimanche lors de la location « week-end ». Madame Buisson lui répond que c'est effectivement le cas parfois, qu'elle-même s'est déjà déplacée plusieurs fois.

Madame Gout propose de mettre un tarif unique pour la location de la salle polyvalente et d'indiquer un pourcentage de réduction suivant les personnes qui louent la salle.

Les élus proposent d'étudier l'ouverture de la salle aux extérieurs.

Les élus proposent de reporter le vote des tarifs relatif à la salle polyvalente. Le sujet sera étudié par les élus et reporté lors d'une prochaine séance.

Madame Buisson demande quel tarif s'applique dans l'attente de la future délibération. Le secrétariat répond que la délibération en cours est d'actualité.

Madame la Maire propose les tarifs suivant pour les encarts publicitaires :

Pleine page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	400,00€
Demi-page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	225,00€
Quart de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	125,00€
8 ^{ème} de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	75,00 €
8 ^{ème} de page – page intérieure – la parution	50,00 €

Madame la Maire précise qu'elle a souhaité laisser cette notion d'encarts publicitaires même si le journal communal version papier ne paraît plus à ce jour.

Madame Le Gall Miroux demande la raison pour laquelle ce format a été arrêté. Madame Merelle répond que l'édition était donnée trop tard à la commission communication et que les informations indiquées dans le journal communal étaient obsolètes lors de la sortie de celui-ci.

Madame Gout propose que la commission communication étudie le fait de réimprimer un journal en version papier.

Madame Malosse demande si la commune peut faire de la publicité d'entreprise via la newsletter ? Le secrétariat précise que la commune, en tant que collectivité territoriale, ne peut faire de la publicité. Madame Malosse propose alors l'édition d'un annuaire pour les entreprises locales. Madame Gout propose de faire un sondage auprès des commerçants/artisans. Madame Le Gall Miroux précise qu'il faudrait faire payer les artisans afin que la commune rentre dans ses frais.

Madame la Maire propose le tarif de 3.5€ par jour pour l'occupation du domaine public par les commerces ambulants.

Monsieur Henry attire l'attention sur le tarif très bas comparé à celui de l'électricité. Madame Buisson précise que l'objectif est d'attirer les commerces sur la commune. Si le coût est trop élevé, la commune risque de perdre la venue de ces commerçants.

Madame Le Gall Miroux demande si les factures aux commerces ambulants émanent de la mairie ? Madame la Maire répond positivement.

Madame la Maire propose le tarif de 48 euros pour la caution d'une clé électronique.

Madame Le Gall Miroux s'étonne que la caution soit encaissée puisque c'est une caution. Le secrétariat répond qu'un chèque n'est valable qu'un an et que la caution est reversée dès restitution de la clé.

Décision :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants pour l'année 2026-2027 :

BIBLIOTHEQUE

Adhésion individuelle	20,00 €
Coût supplémentaire pour l'ensemble de la famille	5,00€
Location d'exposition pour 15 jours	55,00 €
Location d'exposition pour 1 mois	87,00 €

PHOTOCOPIES /IMPRESSION/SCAN/PLASTIFICATION

Format A4 - la copie recto noir et blanc	0,20 €
Format A4 - la copie recto couleur	0,25 €
Format A4 - la copie recto/verso noir et blanc	0,30 €
Format A4 - la copie recto/verso couleur	0,40 €
Format A3 - la copie recto noir et blanc	0,35 €
Format A3 - la copie recto couleur	0,40€
Format A3 - la copie recto/verso noir et blanc	0,60 €
Format A3 - la copie recto/verso couleur	0,70€
Scan d'un document (prix par page)	0,20 €
Format A4 - Plastification d'un document	0.55€

SEANCE PHOTOS

La séance Photos	350 €
------------------	-------

TOURNAGE DE FILMS

Tournage – forfait village - la journée	1700,00 €
Tournage – lieu défini – la journée	500.00 €

ENCARTS PUBLICITAIRES

Pleine page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	400,00€
Demi-page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	225,00€
Quart de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	125,00€
8 ^{ème} de page – 4 ^{ème} de couverture – la parution	75,00 €
8 ^{ème} de page – page intérieure – la parution	50,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHAND AMBULANT

1 jour	3,50 €
--------	--------

CLE ELECTRONIQUE - caution

1 clé électronique	48.00 €
--------------------	---------

4. Election d'un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers à la suite d'une démission

Information :

Madame la Maire rappelle que par délibération du 2026-31 du 21 avril 2026, le conseil municipal a désigné :

- Madame CAILLARD et Monsieur SAUSSEAU en tant que délégués titulaires
- Madame MAILLEBOUIS et Madame MERELLE en tant que délégués suppléants

Tel que prévu à l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers.

Madame la Maire informe que Monsieur SAUSSEAU a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal en date du 5 juin 2026. Par conséquent, Monsieur SAUSSEAU n'est plus délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal des Ecoles de Rochefort Longvilliers. Madame la Maire explique qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire au sein du SIE.

Madame la Maire informe que Madame Maillebouis a exprimé le souhait de devenir déléguée titulaire au sein du SIE. Madame la Maire invite les élus au vote.

Madame MAILLEBOUIS ayant obtenu 15 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé déléguée titulaire au sein du SIE.

Madame la Maire explique que Madame MAILLEBOUIS étant désormais déléguée titulaire du SIE, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

Madame GOUT présente sa candidature. Madame la Maire invite les élus au vote.

Madame GOUT ayant obtenu 15 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé déléguée suppléante au sein du SIE.

Question :

Madame Malosse demande si Madame la Maire connaît la raison pour laquelle Monsieur Sausseau a démissionné. Madame la Maire répond que Monsieur Sausseau n'était pas en accord avec certaines options et certains modes de fonctionnement. Elle précise qu'elle l'a invité à en discuter avec elle mais qu'il n'a pas souhaité revenir sur sa décision.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame MAILLEBOUIS en tant que déléguée titulaire pour le syndicat intercommunal des écoles de Rochefort Longvilliers
- Désigne Madame GOUT en tant que déléguée suppléante pour le syndicat intercommunal des écoles de Rochefort Longvilliers
- Rappelle la composition des membres au sein du syndicat intercommunal des écoles de Rochefort Longvilliers
 - Madame CAILLARD et Madame MAILLEBOUIS en tant que déléguées titulaires
 - Madame GOUT et Madame MERELLE en tant que déléguées suppléantes

5. Désignation d'un titulaire au sein du SEASY et du SEY à la suite d'une démission d'un conseiller municipal

Information :

Madame la Maire explique que Monsieur SAUSSEAU a démissionné des fonctions de conseiller municipal en date du 5 juin 2026. Par conséquent, il ne représente plus la commune au sein du SEASY en tant que délégué titulaire.

Madame la Maire dit qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire au sein du SEASY à la suite de la démission de Monsieur SAUSSEAU.

→ SEASY

M. BOU Christian a exprimé sa volonté de se présenter en tant que délégué titulaire. Il est élu à 15 voix pour par les membres du conseil municipal.

Monsieur LAPLEAU a exprimé sa volonté de se présenter en tant que délégué suppléant. Il est élu à 15 voix pour par les membres du conseil municipal.

Madame la Maire indique la nouvelle composition des délégués au sein du SEASY :

- M. BOU Christian en tant que délégué titulaire auprès du SEASY
- M. HENRY Xavier en tant que délégué titulaire auprès du SEASY

- Mme AUDO Pascale en tant que déléguée suppléante auprès du SEASY
- M. LAPLEAU Patrick en tant que délégué suppléant auprès du SEASY

→ **SEY**

Madame la Maire explique qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire à la suite de la démission de Monsieur SAUSSEAU.

M BOU Christian se présente en tant que délégué titulaire et est élu à 15 voix pour par les membres du conseil municipal.

Madame la Maire indique la nouvelle composition des délégués au sein du SEY :

- M. BOU Christian en tant que délégué titulaire auprès du SEY
- M. FREY Olivier en tant que délégué suppléant auprès du SEY

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués titulaires et suppléants au titre de l'article L 2121-21 du CGCT,
- Désigne Monsieur BOU Christian en tant que délégué titulaire au sein du SEASY
- Désigne Monsieur LAPLEAU Patrick en tant que délégué titulaire au sein du SEASY
- Rappelle la nouvelle composition des délégués au sein du SEASY :
 - M. BOU Christian en tant que délégué titulaire auprès du SEASY
 - M. HENRY Xavier en tant que délégué titulaire auprès du SEASY
 - Mme AUDO Pascale en tant que déléguée suppléante auprès du SEASY
 - M. LAPLEAU Patrick en tant que délégué suppléant auprès du SEASY
- Désigne Monsieur BOU Christian en tant que délégué titulaire au sein du SEY pour les compétences gaz et électricité
- Rappelle la nouvelle composition des délégués au sein du SEY :
 - M. BOU Christian en tant que délégué titulaire auprès du SEY
 - M. FREY Olivier en tant que délégué suppléant auprès du SEY
- Dit que la présente délibération sera transmise aux différentes instances

6. Désignation d'un nouvel animateur au sein des commissions communales MAPA et accessibilité des bâtiments et logements communaux à la suite d'une démission

Information :

Madame la Maire informe qu'il convient de nommer un nouvel animateur au sein des commissions communales :

- MAPA
- Accessibilité des bâtiments et logements communaux

Madame AUDO Pascale a exprimé sa volonté de se présenter en tant qu'animatrice de la commission MAPA et est élu à 15 voix pour par les membres du conseil municipal.

Madame la Maire indique la nouvelle composition de la commission MAPA :

- Mme AUDO Pascale en tant qu'animatrice
- M CLAMENS Pierre
- Mme GOUT Béatrice
- M BOU Christian
- M FREY Olivier

Madame MERELLE Martine se présente en tant qu'animatrice de la commission accessibilité des bâtiments et logements communaux et est élu à 15 voix pour par les membres du conseil municipal.

Madame la Maire indique la nouvelle composition de la commission accessibilité des bâtiments et logements communaux :

- Mme MERELLE Martine en tant qu'animatrice
- M BOU Christian

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des nouveaux membres
- Accepte la candidature de Madame AUDO Pascale en tant qu'animatrice de la commission MAPA
- Accepte la candidature de Madame MERELLE Matrine en tant qu'animatrice de la commission accessibilité des bâtiments et logements communaux.
- Rappelle que de la commission communale MAPA est composée de :
 - Mme AUDO Pascale en tant qu'animatrice
 - M CLAMENS Pierre
 - Mme GOUT Béatrice
 - M BOU Christian
 - M FREY Olivier
- Rappelle que de la commission communale accessibilité des bâtiments et logements communaux est composée de :
 - Mme MERELLE Martine en tant qu'animatrice
 - M BOU Christian

7. Désignation des candidats aux commissions thématique du PNR

Information :

Madame la Maire informe que chaque commission est composée de 15 membres : 10 issus des communes des Yvelines, 3 des communes de l'Essonne et 1 représentant des EPCI-FP des Yvelines et 1 représentant des EPCI-FP de l'Essonne.

Madame Merelle explique que le fait que les élus participent aux commissions du PNR prouve l'intérêt des élus pour le PNR et facilite ainsi l'accord des subventions accordées pour la commune. Madame Merelle insiste sur l'importance de la présence du titulaire ou du suppléant aux comités du PNR.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués au titre de l'article L 2121-21 du CGCT,
- Désigne des représentants dans les différentes commissions du PNRHV :

Commissions du PNRHVC	Désignation des délégués
Agriculture	
Architecture - urbanisme	BOU Christian
Biodiversité - environnement	FREY Olivier
Culture et Patrimoine	BOU Christian
Développement territorial	CLAMENS Pierre
Éducation	LE GALL MIROUX Laurène
Énergie	FREY Olivier
Paysage	MAILLEBOUIS Fabienne
Tourisme – Liaisons douces – Déplacements durables	MAILLEBOUIS Fabienne

- Dit que la présente délibération sera transmise au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

8. Questions diverses
a. Urbanisme

DIA :

Depuis le conseil municipal du 18 mai, nous avons reçu 1 DIA :

- ZB 16, L'Ygrec Ouest.

Déclarations préalables accordées :

- 078 522 26 C0012 – DUMONT – 4 rue Jules Porges – Ravalement de la façade.

- 078 522 26 C0010 – INDIVISION STEPHAN – 38 chemin Sous la Ville – Edification d'une clôture et d'un portail.

- 078 522 26 C0011 – HERY – 66 rue Guy le Rouge – Changement et agrandissement d'un portail.

- 078 522 26 C0009 – STEPHAN – 36 chemin Sous la Ville – Déplacement d'un portail existant à la suite d'un échange avec la parcelle n°38, ainsi que l'édification de 2 piliers.

- 078 522 26 C0014 – RIFFAUD – 1 rue Guy le Rouge – Reconstruction du mur + Abattage de 4 chênes.

- 078 522 26 C0006 – HALJAOUI – 1 quater rue Guy le Rouge – Modification d'une clôture séparative à la suite d'un récent bornage.

b. Eclairage public

Madame la Maire rappelle que le dossier a été mis en suspens pour cette année.

A la suite de sa demande de prorogation, Madame la Maire informe que la subvention dite « fonds vert » auprès de la Préfecture des Yvelines a été prorogée d'une année, soit jusqu'au 2 juin 2027.

Elle rappelle que l'opération « éclairage public » a deux subventions : celle précitée pour un montant de 72 000€ et celle de la Région pour un montant de 58 000€.

c. Appel offre ancienne gendarmerie

Madame la Maire informe que l'appel d'offre pour les travaux de rénovation énergétique de l'ancienne gendarmerie a été lancé le 2 juin 2026. L'estimation des travaux est de 276 000€ subventionné à 80% par le fonds vert qui est une dotation de l'Etat.

Elle rappelle la problématique de la toiture dans laquelle il y a des trous. La commune est en attente d'un devis pour limiter les dégâts en attendant les travaux lancés dans l'appel d'offre.

Madame la Maire a sollicité le Département pour une aide d'urgence mais ce dernier ne propose pas d'aide financière dans ce cas de figure. Elle informe également que le fonds vert ne sera plus proposé aux communes et qu'il faudra donc trouver des nouvelles sources de financements. Elle ajoute qu'à la suite de sa rencontre avec Madame Pecresse, celle-ci l'a informée de nouveaux dispositifs pour les aides financières.

Madame la Maire encourage les élus à monter les dossiers pour l'année prochaine.

d. Distribution brioche

Madame Merelle explique que les élus distribuent, chaque année, la brioche aux aînés qui en font la demande. Elle informe qu'un courrier est distribué à tous les aînés en début d'année et que ceux-ci s'inscrivent aux propositions qui les intéressent.

Madame Merelle explique qu'une grosse brioche et deux bouteilles de vin sont distribuées par couple et qu'une petite brioche et une bouteille de vin sont distribuées pour une personne seule.

Elle demande quelles sont les personnes intéressées pour faire la distribution ? Madame Pereira demande si des enfants peuvent le faire ? Madame Merelle répond que ce sont les élus qui doivent le faire car c'est un cadeau de la commune, mais ils peuvent bien sûr être accompagnés d'un enfant.

Madame Pereira demande quelle est le jour de distribution. Madame Merelle répond que de coutume, les brioches sont distribuées le samedi midi. Madame la Maire précise qu'il est plus facile de réaliser cette tâche en équipe.

Madame Le Gall Miroux propose une distribution le vendredi.

Madame Gout propose que Madame Merelle fasse un sondage sur WhatsApp afin de déterminer quelles personnes peuvent se rendre disponibles :

- Le vendredi midi
- Le vendredi soir

- Le samedi midi

e. Intervention de Madame Malosse

Madame Malosse demande si elle peut poser des questions. Bien que cette demande de complément à l'ordre du jour, n'ait pas été faite avant l'ouverture du Conseil, Madame la Maire lui donne cette possibilité, à titre exceptionnel.

- Madame Malosse indique à Madame la Maire qu'elle a écrit un courrier d'étonnement concernant le budget et qu'elle est surprise de ne pas avoir obtenu de réponse.

Madame la Maire l'informe que la réponse est en cours de réalisation par les membres de la commission finances. Elle rappelle que les explications budgétaires ont été données par le secrétariat et la commission finances avant le budget et que les questions auraient dû être posées lors des réunions de préparation.

- Madame Malosse demande à Madame la Maire si un audit sera réalisé pour le budget par la Chambre Régionale des Comptes D'Île de France ?

Concernant cette question, Madame la Maire explique qu'elle soumettra le budget au directeur de la DGFIP et non à la CRC d'IDF qui ferait payer cette prestation à la commune et dont le délai est déraisonnable.

Madame Malosse demande s'il n'est pas envisageable d'organiser une discussion apaisée entre l'ancien maire et Madame Audo afin que des explications soient données. Mesdames la Maire et Gout disent que Monsieur Lambert a eu une semaine pour faire la passation et qu'il est parti après les élections sans donner aucune information.

Madame Buisson ajoute que Monsieur Lambert n'accepterait peut-être pas cette entrevue.

Madame la Maire informe que les élus ne peuvent pas passer leur temps à revenir sur les décisions prises lors des conseils municipaux ; il s'agit d'avancer.

La séance est levée à 20h40.